

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE DOMONT
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2023/037

DECISION DU MAIRE

VISITE DU CHATEAU DE VINCENNES - SORTIE CULTURELLE DU 21/04/2023

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de réservation n° TV00361*01 proposé par le CENTRE DES MONUMENTS NATIONNAUX sis Château de Vincennes avenue de Paris, 94300 VINCENNES à l'OFFICE DU TOURISME TERRITORIAL DESTINATION VINCENNES pour le compte de la COMMUNE DE SAINT-PRIX 95390, concernant la visite du « Château de Vincennes » en matinée pour 27 personnes d'un montant de 162,00 € TTC dans le cadre de la sortie culturelle du 21 avril 2023,

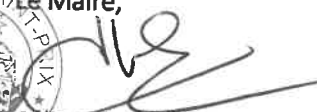
DECIDE

Article 1^{er} : De signer le dossier de réservation n° TV00361*01 proposé par le CENTRE DES MONUMENTS NATIONNAUX sis Château de Vincennes avenue de Paris, 94300 VINCENNES à l'OFFICE DU TOURISME TERRITORIAL DESTINATION VINCENNES pour le compte de la COMMUNE DE SAINT-PRIX 95390, concernant la visite du « Château de Vincennes » en matinée pour 27 personnes d'un montant de 162,00 € TTC dans le cadre de la sortie culturelle du 21 avril 2023.

Article 2 : Le montant de la dépense sera imputé sur le budget principal de la commune, à l'article 6288 – gestionnaire CULTURE.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Fait à Saint-Prix, le 17/04/2023

Le Maire,

Céline VILLECOURT

